

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Septième session ordinaire

28 juin – 2 juillet 2005

Tripoli (LIBYE)

EX.CL/178 (VII)Rev.1

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE SUIVI DU DIALOGUE
AFRIQUE -EUROPE**

1. Le 2 avril 2000, les dirigeants africains et européens ont tenu leur premier Sommet en vue d'établir un nouveau type de relations entre l'Europe et l'Afrique. L'Union européenne, au départ, voulait que l'accent soit mis essentiellement sur des questions politiques telles que : **la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et la prévention des conflits**. Mais à la demande insistante des Africains, elle a accepté d'inscrire à l'ordre du jour les questions du **commerce, de la dette et de l'accès au marché européen**. Les Africains voyaient en ce Sommet la volonté de l'Europe de ne plus marginaliser leur continent. Ils pensaient qu'à travers le Sommet du Caire, l'Europe souhaitait voir l'Afrique jouer un plus grand rôle dans la gestion des affaires du monde. Pour les Africains, l'Union européenne s'est rendu compte, à l'évidence, que le développement économique de l'Afrique servait en fait ses propres intérêts, dans la mesure où l'Afrique lui offrait des débouchés certains pour ses produits agricoles et industriels.

2. Les Africains voulaient que le Sommet du Caire marque le début d'un dialogue régulier et égalitaire avec l'Europe, d'une part, et souhaitaient voir l'Europe ouvrir davantage ses frontières aux exportations africaines, d'autre part. L'Afrique attendait de l'Europe un engagement concret stipulant que la libéralisation économique se traduira par un large accès de ses produits au marché de l'Europe. Le Sommet « Afrique-Europe » a été placé sous l'égide de l'OUA et de l'UE. Le Sommet a abouti à la Déclaration et au Plan d'action du Caire qui, entre autres, reconnaissent la dette comme l'un des plus grands problèmes économiques du continent africain. De même, il a retenu les conflits armés comme le problème politique le plus pressant.

3. Mais depuis le sommet historique du Caire en avril 2000, les fruits semblent ne pas répondre au rendez-vous des fleurs. Les réunions bi-régionales, de même que les rencontres ministérielles se sont multipliées. Les rapports consensuels qui les ont sanctionnées se sont superposés tout en offrant l'image de bouteilles vides aux étiquettes différentes. La précédente métaphore, de manière persistante semble devenir la principale caractéristique de ce dialogue, si toutefois, rien n'est fait pour passer de la table à dessin au domaine de la réalité.

4. De décembre 2004 à avril 2005, la Commission de l'UA par l'entremise du Département des Affaires économiques a entrepris des activités dans le cadre du suivi du dialogue Afrique-Europe. Ainsi du 2 au 4 décembre 2004 à Addis-Abeba, la Troïka ministérielle, précédée de la Troïka élargie des experts; puis elle a activement pris part à la Troïka Ministérielle, précédée également de la Troïka élargie des experts, organisée par l'Union européenne du 8 au 11 avril 2005 au Luxembourg.

A. La Troïka Ministérielle d'Addis Abeba

5. Les Ministres africains et européens ont examiné les questions habituelles inscrites à leur ordre du jour et ont fait les recommandations qui suivent.

❖ Paix et Sécurité

6. Les ministres ont échangé des points de vue sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, y compris les situations de conflits, la Facilité pour la paix, le fonctionnement du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, la Conférence internationale

sur la région des Grands Lacs, la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité de l'ONU, le Commerce et la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre, les mines, le terrorisme et le mercenariat. Dans ce contexte les ministres ont pris note des progrès réalisés et des défis auxquels l'Union africaine fait face dans ces différents domaines, en soulignant l'importance du partenariat dans le traitement de ces questions.

7. Les ministres ont longuement examiné la crise dans la région de Darfour au Soudan et souligné l'urgence de la gestion efficace de la crise et de restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans tout le Soudan. Les deux parties ont exprimé leur grave préoccupation au sujet des violations continues de l'Accord humanitaire de cessez-le feu signé à N'djamena, le 8 avril 2004 et des protocoles relatifs aux questions sécuritaires et humanitaires signés à Abuja, Nigeria. Ils ont vivement exhorté les parties à s'abstenir d'utiliser la force et à recourir à des voies pacifiques pour résoudre leurs différends. L'UE s'est félicitée du rôle de premier plan joué et des efforts déployés par l'UA pour amener les deux parties à engager le dialogue politique et surtout pour avoir réussi à déployer une partie de la mission africaine au Soudan (AMIS). Quant à l'UA, elle a exprimé sa gratitude pour le soutien vital et la coopération apportés par l'EU pour faciliter le processus de paix et surtout pour le financement dans le cadre de la Facilité pour la paix, de même que pour le soutien financier et logistique et en experts. Par ailleurs, l'UE a réitéré son soutien total à AMIS II et exprimé sa volonté d'offrir son expertise, si on la lui demande. Les deux parties ont insisté sur la nécessité de promouvoir la coordination et le partage d'information et d'examiner conjointement les leçons tirées du déploiement d'AMIS et le soutien de l'UE pour cette opération.

8. En ce qui concerne le processus de paix au Sud Soudan, les ministres ont salué les progrès importants jusqu'ici réalisés dans le processus de paix dirigé par l'IGAD et exprimé l'espoir que les parties respecteront les accords qu'elles ont signés et qu'un accord général de paix sera conclu au 31 décembre 2004. A cet égard, les deux parties ont indiqué qu'elles sont prêtes à fournir l'appui diplomatique et matériel, une fois que la paix sera signée, pour la reconstruction du Soudan après le conflit.

9. Les ministres ont condamné l'escalade de la violence en Côte d'Ivoire et se sont inquiétés du risque de leur débordement au niveau de la région. Les Ministres ont également félicité l'UA et la CEDEAO pour leurs efforts de médiation, surtout les efforts déployés par les Présidents Obasajo et Mbeki, et se sont engagés à continuer de les supporter. Ils ont salué l'initiative de convoquer une réunion au Sommet du Conseil de Paix et de Sécurité le 10 décembre 2004, pour discuter de la crise en Côte d'Ivoire.

10. Les deux parties ont salué les progrès notables réalisés dans le processus de paix en Somalie, surtout l'élection des Institutions fédérales de transition dont le Président fédéral de transition, un Parlement fédéral de transition (TFP) et son Président. Les deux parties se sont engagés à apporter leur soutien total au nouveau Gouvernement de transition en Somalie pour lui permettre de surmonter les difficultés à venir. L'UA a lancé un appel à l'UE pour demander une assistance financière et logistique à ses efforts visant à apporter la sécurité et la stabilisation du Gouvernement Fédéral de Transition (TFG). Les deux parties sont prêtes à participer à la stabilisation et à la reconstruction à long terme de la Somalie et se réjouissent de commencer à travailler avec le nouveau Gouvernement de Somalie, en soulignant l'importance de l'intégrité et de la stabilité. L'UE a exprimé sa volonté de contribuer aux efforts de l'UA en vue de promouvoir la sécurité et la stabilisation en Somalie.

11. Les deux parties ont exprimé leurs inquiétudes quant au regain de tensions dans la région frontalière de la RDC de l'Est et exhorté les dirigeants régionaux à respecter pleinement la souveraineté territoriale et à se conformer à la Déclaration de principe adoptée à Dar-Es-Salaam le 19 novembre 2004.

12. Les ministres se sont vivement félicités de l'annonce faite par le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie concernant sa proposition en cinq points qui comprend l'acceptation, en principe de la décision de la Commission des frontières Ethiopie-Erythrée, comme étant un pas important dans la mise en œuvre de cette Commission et dans le règlement de l'impasse au niveau du processus de paix Ethiopie-Erythrée. Ils comptent sur une réponse constructive de l'Erythrée à la proposition éthiopienne pour permettre d'engager le dialogue avec l'Ethiopie. Les deux parties ont exprimé leur disponibilité à fournir l'assistance nécessaire pour aider les deux pays à progresser dans la mise en œuvre de la décision de la Commission des frontières en vue de la normalisation de leur relations.

13. S'agissant des autres défis en matière de sécurité, les ministres ont noté les progrès réalisés au niveau continental en Afrique, dans les domaines des armes légères et de petit calibre, et des mines. L'UE s'est engagée à renforcer son appui pour relever les défis dans ces domaines, et surtout pour renforcer les capacités de l'Afrique pour résoudre ces questions de manière résolue et durable. L'UE a indiqué qu'elle est prête à apporter l'appui aux programmes de l'UA sur le terrorisme et particulièrement au fonctionnement effectif du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme basé à Alger, Algérie. Les ministres ont insisté sur la nécessité de lutter contre le mercenariat, qui est l'une des origines de la déstabilisation en Afrique.

14. Les deux parties ont également souligné qu'elles partageaient une conception commune du multilatéralisme, surtout dans le cadre des Nations Unies. A cet égard, elles sont convenues de tenir des consultations sur la réforme du système des Nations unies, particulièrement du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE a pris note de la Position de l'Afrique qui a demandé deux sièges permanents et cinq sièges non permanents au Conseil de sécurité. Afin de promouvoir un multilatéralisme effectif dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'accent a été mis sur la nécessité d'établir la coopération entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et l'UE.

❖ **Gouvernance**

15. Situation actuelle du programme de Gouvernance de l'UA et soutien de l'UE, surtout à la mise en œuvre de l'APRM/NEPAD. L'Afrique reconnaît que la démocratie et la bonne gouvernance sont essentielles pour le développement durable politique, économique et social du continent. Les ministres ont reconnu que depuis Dublin, l'Afrique a réalisé des progrès réguliers dans la valorisation des principes démocratiques et le renforcement des institutions démocratiques. L'UA a exprimé sa reconnaissance à l'UE pour son soutien politique et financier au programme de gouvernance de l'UA, et a demandé un appui et un partenariat plus forts pour que le rythme pris ne soit pas perdu. L'UE a salué la réussite de la tenue des deux premières sessions du Parlement panafricain et pris note de la fusion future de la Cour africaine des Droits humains et des peuples avec la Cour africaine de justice. L'UE examinera les modalités de soutien à la Cour une fois qu'elle sera créée. Les deux parties ont noté les progrès en cours dans la

mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les Pairs (APRM), en tant que programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour la bonne gouvernance, la démocratie, la transparence et pour des questions plus vastes tel les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné l'importance de renforcer les capacités des pays à mettre en œuvre les recommandations des évaluations de l'APRM. A cet égard, l'UE envisage d'accorder une assistance financière au Fonds d'affectation spéciale de l'APRM.

Rapatriement des biens mal acquis

16. Les deux parties ont souligné leur engagement conjoint à l'entrée en vigueur rapide de la Convention des Nations unies contre la corruption. Elles ont décidé de coopérer dans sa mise en œuvre, y compris, les mesures susceptibles de faciliter le rapatriement des biens publics illégalement acquis.

Observation d'élections, droits de l'homme et questions humanitaires

17. Les ministres ont reconnu que les droits de l'homme constituent un élément essentiel du partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique. L'Union africaine et l'Union européenne se sont engagées à procéder à l'enrichissement mutuel et à un échange d'expériences et à soutenir la promotion des questions humanitaires et des droits de l'homme.

18. Les ministres ont été d'avis que l'UA et l'UE devront améliorer leur coopération en vue d'une approche commune sur les droits de l'homme dans les institutions multilatérales, particulièrement au niveau de l'Assemblée générale des Nations unies et de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Les deux parties ont décidé d'œuvrer en faveur d'une protection effective des femmes et des enfants dans les situations de conflit.

19. Les ministres ont encouragé le renforcement du rôle de l'UA dans le domaine des élections et se sont félicités de l'adoption récente des lignes directrices sur les missions de contrôle et d'observation des élections de l'UA. La partie africaine s'est félicitée de l'engagement pris par l'Union européenne de soutenir le renforcement des capacités des missions d'observation des élections en Afrique. Les deux parties se sont félicitées de la coopération qui existe actuellement dans ce domaine entre l'UE et l'UA au niveau de ces missions et des services assurés par les commissions respectives et souhaiteraient leur poursuite.

Suivi de la Déclaration de Dublin sur le multilatéralisme

20. Les ministres ont réitéré la nécessité d'instaurer un système multilatéral efficace. A cet égard, l'Union africaine et l'Union européenne ont pris l'engagement de coopérer dans le domaine de la réforme et de la redynamisation du système des Nations unies et de promouvoir un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, et non discriminatoire. Les ministres ont également mis l'accent sur l'importance du respect du droit international humanitaire et du droit humanitaire, particulièrement par le soutien ferme à la Cour pénale internationale.

❖ Intégration régional et commerce

21. Les ministres se sont félicités de la création du mécanisme conjoint de suivi UA/CE des négociations des accords de partenariat économique (APE) qui servira d'instrument important dans le dialogue Afrique-Europe pour la réalisation des objectifs communs dans le domaine prioritaire de l'intégration régionale et du commerce. Les ministres ont reconnu la contribution potentielle que les AEP peuvent apporter au renforcement de l'intégration de l'économie régionale et du commerce ainsi qu'à la coopération économique entre l'Afrique et l'Europe. Les deux parties ont reconnu que les négociations d'APE qui sont actuellement en cours devront servir « d'instruments efficace de développement » destiné au développement rapide et durable, à l'éradication de la pauvreté et à l'intégration harmonieuse et graduelle de l'Afrique dans l'économie mondiale. A cet égard, ils ont reconnu que la préoccupation de l'Afrique au sujet de l'infrastructure économique et de l'insuffisance des capacités doit être examinée dans le cadre du processus de APE. Ils ont mis l'accent sur la nécessité pour les APE d'être conformes à la vision d'une Afrique forte, unie et intégrée tel qu'énoncé dans l'Acte constitutif. Ils ont également mis l'accent sur le fait que tout en veillant à ce que les négociations d'APE soient compatibles avec les règles de l'OMC, il conviendrait tenir compte de la différence significative au niveau du développement entre l'Union européenne et l'Afrique ainsi que du déséquilibre dont souffre les pays africains au sein du système actuel du commerce mondial.

22. Les deux parties ont reconnu la nécessité d'accélérer le processus d'intégration en Afrique pour réaliser le développement socio-économique sur le continent et améliorer sa compétitivité au niveau mondial. L'Union européenne a manifesté sa volonté de soutenir le processus d'intégration de l'Afrique grâce à l'exécution de programmes et projets continentaux, notamment le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine. L'Union africaine a informé l'Union européenne des négociations qui sont en cours pour finaliser le Protocole d'Accord entre l'Union africaine et les CER et qu'une fois achevé, le Protocole sera communiqué aux partenaires pour information.

23. Les deux parties ont reconnu le rôle catalyseur du secteur privé dans la promotion du commerce et de l'investissement. La partie africaine, reconnaissant l'importance du Secteur privé pour le développement, s'est engagée à approfondir la réforme des économies africaines afin d'attirer de nouveaux investissements privés étrangers. La partie européenne a rassuré ses partenaires africains de son soutien dans la réforme de leurs économies et exprimé son intention d'inciter les opérateurs économiques européens à accroître leurs investissements en Afrique et à faciliter l'accès des biens et des services africains marché européen.

❖ Principales questions de développement

Coopération EU-Afrique en matière de lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies transmissibles, y compris la question du VIH/SIDA et la sécurité

24. Les deux parties ont exprimé leur ferme engagement d'accroître les efforts pour arrêter la propagation de la pandémie du VIH/SIDA. A cette fin, elles ont convenu d'allouer des ressources financières adéquates pour la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes. Les ministres ont également souligné la nécessité d'adopter des mesures pouvant permettre d'atteindre les objectifs fixés ainsi que les engagements pris par tous les continents à fournir l'aide au pays en développement dans la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, la malaria et autres

pandémies. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'appuyer la production locale des médicaments génériques et antirétroviraux comme moyen de permettre la réduction générale de leur prix et de faciliter l'accès à ces médicaments à ceux qui sont sérieusement dans le besoin.

25. Les ministres ont mis l'accent sur l'importance d'une coopération, une coordination et un Partenariat soutenus entre les donateurs, les gouvernements et les ONG. Les deux parties ont recommandé les initiatives telles que les « partenariats Europe - Pays en développement pour des essais cliniques » et « Ensemble pour la Solidarité Thérapeutique Hospitalière Réseau ». Les deux parties ont reconnu la nécessité de reconnaître la relation qui existe entre le VIH/SIDA, la paix et la sécurité. L'Union européenne a réaffirmé le maintien de l'ensemble de ses efforts dans la lutte contre le VIH/SIDA au niveau de ses différents instruments.

Suivi du Rapport conjoint sur la dette extérieure de l'Afrique

26. Les ministres ont rappelé l'adoption du rapport conjoint de la Réunion ministérielle de la Troïka de Dublin et de la réunion des Experts UA/UE de février 2004 sur le barème, la nature et les impacts du fardeau de la dette de l'Afrique. Le rapport des Experts a noté que les mesures de réduction de la dette actuelle de l'Afrique ne permettront pas en elles-mêmes la durabilité de la dette et a également recommandé une participation plus active des pays créanciers à des fora appropriés sur de nouvelles discussions sur la dette extérieure. L'Union africaine a, de son côté, attiré l'attention sur le fait que depuis la réunion ministérielle du mois d'avril 2004, les développements sur la scène internationale ainsi que les conclusions contenues dans les présentations faites au cours d'éminentes études internationales sur la dette extérieure soutiennent toutes les conclusions du rapport adopté par la réunion ministérielle de la Troïka de 2004, y compris le souhait et la possibilité d'annuler la dette africaine, conformément aux paragraphes 39 et 40 de la Déclaration du Caire de l'an 2000.

27. Les ministres ont été, par conséquent, d'avis que le rapport conjoint tel qu'approuvé par la Réunion ministérielle de la Troïka en avril 2004 soit présenté à la prochaine Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement pour son étude politique. Les ministres ont été également d'avis qu'en attendant l'avis politique de la Conférence au Sommet, les deux parties, en particulier les deux Commissions, procèdent à l'identification des modalités pratiques de poursuivre ce dialogue, de préférence au cours du premier trimestre de 2005 dans le souci de faire rapport sur l'état d'avancement de mise en œuvre des conclusions du Rapport conjoint.

Sécurité alimentaire

28. Les Ministres ont exprimé leur satisfaction au sujet du progrès réalisé sur la question de la sécurité alimentaire, particulièrement en ce qui concerne l'étude sur l'évaluation des systèmes existants d'alerte précoce, notamment en Afrique de l'Ouest, australe et du Nord, et exprimé le souhait d'étendre le projet dans les régions qui ne sont pas encore couvertes. Dans la perspective de la mise en œuvre de la Déclaration de Syrte sur les « défis pour le Développement intégré et durable de l'Agriculture et de l'Eau en Afrique », les deux parties ont examiné les autres aspects dont le développement pourra aider à garantir la sécurité alimentaire.

29. Après un échange de vues fructueux sur les approches africaine et européenne concernant la sécurité alimentaire, il a été décidé que les deux commissions et le Secrétariat du NEPAD poursuivraient leur discussion dans le cadre du programme général de développement agricole en Afrique.

Restitution des biens culturels

30. Suite aux recommandations de la réunion ministérielle tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2002. Les deux parties ont adopté des termes de références (qui figurent en annexe au présent communiqué) pour la mise au point de liste des activités d'entreprises en ce moment, dans le cadre de la coopération en matière de biens culturels. Elles sont convenues de définir les modalités concrètes d'établissement d'un inventaire conjoint. Les deux parties se concerteront bientôt pour mettre ces modalités au point. La réunion s'est félicitée et acceptée l'offre de l'UE de financer deux consultants conjointement sélectionnés pour produire cet inventaire en coopération avec l'UNESCO et avec d'autres Institutions internationales pertinentes. La partie africaine a renouvelé sa satisfaction au gouvernement d'Italie pour sa détermination à restituer l'Obélisque d'Aksoum et souligné qu'il serait nécessaire de la restituer le plutôt possible. La partie africaine a incité d'autres pays à suivre cet exemple positif.

Migration et plan d'action sur le trafic d'êtres humains

31. La réunion a reconnu le caractère complexe des flux migratoires liés entre autres aux questions de développement. Les deux parties ont reconnu que la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains, notamment les femmes et les enfants, devra être menée conformément aux droits fondamentaux de l'immigré qui est compatible aux objectifs légitimes de la sécurité et de la souveraineté des Etats. Les deux parties ont incité les Etats européens et les africains à signer et à ratifier la convention des Nations Unies sur les droits des Migrants. Dans la perspective de mise en place de ce partenariat, ils sont convenus de la nécessité de consacrer une réunion spéciale des Commissions de l'UA et de l'UE au thème de la migration.

32. La partie européenne s'est félicitée des efforts déployés par l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan cadre continental pour la migration et pour encourager la libre circulation des populations. Les deux parties ont souligné la nécessité de respecter et de protéger les droits humanitaires des migrants. L'UE a pris note de la proposition africaine d'examiner la question de la libre circulation des travailleurs dans le cadre des négociations EPA.

33. Les deux parties sont convenues de soumettre le Plan d'action sur le trafic d'êtres humains notamment les femmes et les enfants, à l'attention des ministres de l'UA et de l'UE, pour adoption ultérieure par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA et de l'UE.

Clonage humain

34. Les deux parties ont reconnu que le clonage d'êtres humains en particulier et les questions de bioéthiques en général, relèvent des droits et de la dignité des êtres humains. La partie africaine a fait savoir la décision du Conseil exécutif de l'UA selon laquelle l'Afrique a l'intention de mettre au point et d'adopter une position commune en la

matière ainsi qu'un plan juridique continental qui permettrait aux Etats membres de l'UA d'adopter des lois et des règlements visant à protéger la dignité de l'homme, les droits et les libertés de l'homme en Afrique.

35. La Commission de l'UA a expliqué qu'il mènerait ce processus en collaboration avec les mécanismes régionaux et mondiaux existants sur la question et de ce fait, la mise en place d'un organe approprié qui porterait, de manière exhaustive, une réflexion sur les questions relatives à l'éthique en matière de biotechnologie et de sciences de la vie est nécessaire.

36. L'UE a pris note de l'intérêt de tous ces événements et les ministres ont décidé de réexaminer la question en 2005, compte dûment tenu de l'évolution de la situation dans le cadre du débat général sur cette question.

Technologies de l'information et de la Communication (TIC)

37. Les ministres ont reconnu l'écart numérique croissant qui existe entre l'Afrique et le reste du monde en tant que revers sérieux dans les efforts de développement durable, de lutte contre la pauvreté et d'intégration du continent dans la société mondiale de l'information. Ils ont reconnu qu'il faudrait une infrastructure et des services solides du TIC pour l'accélération du processus d'intégration économique du continent, la cohésion territoriale pour la paix et la sécurité, le développement socio-économique et la coopération régionale et internationale. A cet égard, ils ont exprimé leur engagement à la déclaration de principes et au Plan d'action adoptés au premier Sommet mondial sur la société de l'information à Genève et à soutenir le processus et les résultats de la Deuxième phase du WSFS qui doit se tenir du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis.

38. Ils ont également accueilli favorablement le cadre mis en place par l'UA dans le contexte de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dans le domaine du TIC visant à renforcer la politique d'environnement réglementaire, à promouvoir la connectivité de large diffusion, à unifier l'espace numérique continental des télécommunications et à élargir l'utilisation des TIC en matière de fourniture des services socio-économiques notamment l'administration publique (gouvernement en ligne), éducation (écoles en ligne), Santé (télé médecine), Affaires (commerce en ligne) et autres services. Ils se sont engagés à soutenir les efforts déployés par l'Afrique à cet égard. Par ailleurs, l'UE a pris note de la demande faite par la partie africaine d'apporter son soutien au Fonds de solidarité numérique.

B. La Troïka ministérielle du Luxembourg

39. Après examen des points inscrits à leur ordre du jour, les Ministres ont fait les recommandations qui vont suivre.

❖ Paix et Sécurité

a. Derniers développements dans les situations de conflit en Afrique : Renforcement du partenariat UE- UA dans le cadre du règlement des conflits

40. Les ministres ont échangé des points de vue sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, y compris les situations de conflits, le terrorisme et les progrès

réalisés dans le renforcement des capacités en matière de prévention des conflits, de gestion des crises, et ont mis en exergue l'objectif visant la consolidation et le renforcement du partenariat dans ce domaine.

41. En ce qui concerne le Soudan, les ministres ont salué la signature de l'accord de paix globale entre le gouvernement du Soudan (GOS) et le mouvement/ armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A) qui devrait ouvrir la voie à la promotion de la paix, de la reconstruction post-conflit, et au développement de toutes les régions du Soudan. Ceci en vue de la restauration de la paix, de la sécurité, et de la stabilité dans tout le Soudan. Les deux parties ont encouragé les parties à travailler de concert en vue de la mise en œuvre totale et rapide de l'accord et ont exprimé l'espoir que les principes de l'accord de paix globale, et plus particulièrement ceux relatifs au partage du pouvoir et à la distribution des richesses en vue de l'intégration des régions marginalisées serviront de base pour la restauration de la paix, de la sécurité, et de la stabilité dans l'ensemble du Soudan. Les deux parties ont réitéré leur engagement à fournir un appui à la mise en œuvre de l'accord de paix globale et à la mission des Nations unies au Soudan (MNUS) et l'UE son engagement à fournir un appui matériel et diplomatique. Ils ont exprimé l'espoir que la conférence des donateurs d'Oslo des 11 et 12 avril permettra de mobiliser des contributions importantes pour le développement du Soudan.

42. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation au sujet du conflit en cours au Darfour et de ses conséquences pour la population civile. Les deux parties ont condamné les violations par toutes les parties au conflit du cessez le feu, particulièrement les attaques contre les populations civiles, les travailleurs humanitaires et le personnel de l'UA. Ils ont lancé un appel urgent aux parties afin qu'elles cessent l'utilisation de la force et recherchent des solutions pacifiques à la résolution de leurs différends et qu'elles remplissent les conditions exprimées dans les résolutions 1556, 1564, 1574, 1590 et 1591 du conseil de sécurité des Nations Unies. Les deux parties, dans l'espoir d'une reprise des pourparlers d'Abuja et saluant les efforts de l'UA en ce qui concerne la préparation des prochaines séries de négociations, ont demandé aux parties de respecter leur engagement à rechercher une solution pacifique et négociée au conflit du Darfour et à poursuivre rapidement les négociations. A cet égard, l'UE et l'UA ont reconnu la nécessité de coordonner et d'harmoniser leurs efforts dans le cadre de l'appui au processus de négociation.

43. L'UE a rendu hommage à l'UA pour son rôle de leadership dans la résolution du conflit du Darfour et a félicité en particulier, l'UA pour le succès de la mise en place de l'AMIS et le renforcement de la sécurité au Darfour. Pour sa part, l'UA a exprimé sa gratitude à l'UE pour son appui et sa coopération dans le cadre de l'AMIS aux termes de la facilité pour la paix et le soutien en experts. L'UE a félicité l'UA pour avoir conduit la récente mission d'évaluation qui ouvertement et en toute transparence, a fourni une analyse objective de l'état d'avancement actuel de l'AMIS. A cet égard, les deux parties ont souligné l'importance de rendre l'AMIS pleinement opérationnelle en réglant les problèmes organisationnels et logistiques identifiés par la mission d'évaluation. A cet égard l'UE a offert son appui sur la base d'une liste d'initiatives prioritaires qui sera dressée par l'UA. Les deux parties ont mis en exergue l'importance de la composante civile de l'AMIS et d'une réalisation rapide des dernières phases du déploiement de la composante police de la mission. L'UE a réitéré son appui indéfectible à l'AMIS et son engagement à le renforcer.

44. Les ministres ont réitéré leur appui au processus de transition en Somalie et ont mis en exergue l'importance de la participation et du renforcement du consensus dans l'avènement de la paix et de la stabilité en Somalie. Ils ont exhorté tous les chefs de factions et milices de Somalie à cesser les hostilités et à conclure un accord global et véritable de cessez le feu qui conduira au désarmement. L'UE a félicité l'UA et l'IGAD pour leurs efforts de promotion de la sécurité et de la stabilisation en Somalie et a confirmé sa volonté d'examiner les requêtes d'assistance dans ce domaine. Par ailleurs, l'UE a souligné la nécessité de dégager un consensus au sein des institutions de la transition dans la poursuite du processus de paix et de réconciliation en Somalie. Elle a également souligné la nécessité d'une planification rigoureuse de toute mission d'appui à la paix. Les ministres ont également reconnu l'importance du transfert des institutions de la transition en Somalie dans la restauration de la paix et de la stabilité dans ce pays.

45. S'agissant de la RDC, les deux parties ont salué les progrès réalisés dans le processus de paix et de transition. Ils ont exhorté les leaders congolais à poursuivre sans relâche leur engagement à préparer les prochaines élections. L'UE a salué les efforts de l'Union africaine visant la mise en œuvre des mécanismes communs de vérification agréés par le Rwanda et la RDC et visant la restauration de la confiance entre les deux pays. L'UE a également salué les efforts de contribution de l'UA au désarmement des EX-FAR/Interahamwe et d'autres groupes armés présents à l'Est du Congo. A cet égard, les deux parties ont encouragé le FDLR(Forces Démocratiques de Libération du Rwanda) à respecter les engagements pris à Rome, Italie le 30 mars 2005 par lesquels le mouvement s'est engagé à cesser les attaques armées, a condamné le génocide rwandais de 1994 et a annoncé sa décision de rejoindre le processus de DDRRR. Par ailleurs, l'UA a salué les efforts d'appui à la transition de l'UE en RDC. Les deux parties ont décidé de poursuivre les efforts en cours et de renforcer leur partenariat en vue de fournir un appui à l'ensemble du processus régional.

46. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les ministres ont félicité et réitéré leur appui aux efforts de médiation de l'UA sous l'égide du Président Thabo Mbeki . Les ministres ont exprimé leur satisfaction quant à l'accord de Prétoria. Ils ont exhorté les deux parties ivoiriennes à respecter leurs engagements et à mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Accord de Prétoria. Les deux parties ont réitéré leur appui aux forces neutres et ont salué la décision des parties ivoiriennes d'impliquer les Nations unies dans l'organisation des élections générales. Ils ont rappelé qu'une solution devait être trouvée à la crise grâce à des élections libres, démocratiques et sans exclusive. Les deux parties ont réitéré leur engagement à fournir leur appui aux efforts en cours visant la mise en œuvre des accords de Linas- Marcoussis Accra III et de Pretoria.

47. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au rôle important joué par l'UA et la CEDEAO dans le retour à la légalité constitutionnelle au Togo. Les actions entreprises par ces deux organisations ont servi à mettre en relief la résolution des organisations africaines à refuser la prise de pouvoir anticonstitutionnelle et à promouvoir la bonne gouvernance. L'importance de l'appui au processus électoral au Togo et la consolidation à long terme de la démocratie dans le pays a été mise en exergue. L'UA a salué l'appui de l'UE aux efforts de l'UA et de la CEDEAO et les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer davantage leur coopération à cet égard.

48. L'UE a salué les efforts de l'UA au Burundi, aux Comores, au Libéria, en République centrafricaine, et en Guinée Bissau. Les deux parties ont mis en exergue la nécessité de

continuer à supporter le processus de paix en cours dans ces pays et ont réitéré leur engagement envers la réalisation d'une paix durable et irréversible.

b. Terrorisme

49. Les ministres ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à poursuivre leur coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'UA a fourni à l'UE des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme et a salué la contribution de l'UE à cet égard. L'UE a félicité l'UA pour ses politiques anti-terrorisme et en particulier l'appel lancé par l'UA aux Etats membres en vue de la ratification et de la mise en œuvre de tous les instruments internationaux pertinents de lutte contre le terrorisme. L'UA a souligné la nécessité d'une coopération dans le cadre des échanges d'information. Les deux parties se sont engagées à coopérer en vue d'adopter une position commune sur la convention de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme.

c. Rapport sur l'état d'avancement du programme de renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité

50. Les ministres ont étudié les progrès réalisés par l'UA et d'autres organisations africaines en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité et de la coopération Europe-Afrique à cet égard. L'UA a souligné la contribution de la Facilité pour la Paix aux progrès significatifs réalisés dans le domaine de règlement des conflits en Afrique, ainsi que dans celui du renforcement des capacités de l'UA en ce qui concerne la prévention, la gestion, et du règlement des conflits. L'UA a présenté un rapport sur l'état d'avancement des programmes en cours visant la mise en œuvre du département de la paix et de la sécurité, la mise en place d'une structure continentale de paix et de sécurité, et les déploiements sur le terrain. L'UA a exhorté l'UE à financer la facilité pour la paix compte tenu de ses diverses activités dans le domaine de la prévention, de la gestion, et du règlement des conflits et a souligné la nécessité de renforcer les capacités du département de la paix et de la sécurité et des organisations sous-régionales.

51. L'UE a fourni à l'UA des informations sur l'adoption du Plan d'Action dans le cadre de la politique européenne de défense et de sécurité (ESDP) qui soutient les capacités de l'Afrique dans le cadre du maintien de la paix et a exprimé son engagement à fournir un appui dans ce domaine.

52. Les deux parties ont reconnu l'importance de la reconstruction post-conflit dans la consolidation de la paix et de la stabilité. Elles ont souligné la nécessité de tirer des leçons du passé et de renforcer la pertinence entre la paix, la sécurité, la reconstruction économique et le développement. Dans ce contexte, les deux parties ont noté avec intérêt la proposition du SG de l'ONU relative à la création d'une Commission en charge de la Paix.

❖ Gouvernance

a. Rapport sur l'état d'avancement du programme de Gouvernance de l'UA et le soutien de l'UE

53. Les deux parties ont échangé des vues sur l'état actuel de la situation dans le domaine de la gouvernance en Afrique en se basant sur les activités prioritaires de l'UA en ce qui concerne le renforcement de pratiques plus transparentes, sans-exclusive, et démocratiques dans la vie publique. Les deux parties ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (APRM) et attendent la première étude de l'APRM. L'UE a promis d'accorder une assistance financière à l'APRM, par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale de l'APRM ainsi que par la mise en œuvre des prochaines recommandations de l'APRM.

54. Les deux parties ont salué la contribution du Parlement panafricain à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Les deux parties ont également noté les efforts de l'UA avec l'appui de la communauté internationale, y compris l'UE, à mettre en œuvre une Unité chargée de la gouvernance au sein de la Commission de l'UA en vue de renforcer les capacités de Etats africains dans le domaine de la gouvernance. Les deux parties ont mis en exergue leur responsabilité mutuelle dans la lutte contre la corruption, y compris par le rapatriement des biens mal acquis dans leur pays d'origine, le renforcement des capacités en matière de corruption, de réformes du service public, l'amélioration du budget et de la transparence fiscale, la promotion des politiques publiques d'administration et de passation de marchés ainsi que la promotion de la transparence dans les industries d'extraction. Les deux parties ont décidé de présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux dans ces domaines lors de la prochaine réunion de la troika ministérielle UE-Afrique. Ce rapport portera également sur les obstacles juridiques au rapatriement des biens mal acquis en Afrique. Les deux parties ont décidé de travailler de concert en vue d'encourager les Etats membres à ratifier la Convention de l'ONU pour la lutte contre la corruption.

b. Observation des élections

55. Les deux parties ont salué les efforts de l'UA quant à l'envoi régulier de missions d'observation des élections dans les Etats membres, sur invitation de ces derniers conformément à la Déclaration de l'UA de Durban sur la tenue d'élections démocratiques, et sur la création d'une unité de l'UA chargée de la surveillance / et de l'observation des élections. La partie africaine a exprimé sa gratitude pour la contribution de 2 millions d'euros de l'UE au programme de gouvernance de l'UA y compris l'observation des élections. Les deux parties ont salué les efforts de l'UA pour la mise en œuvre d'une observation systématique des élections, par le biais entre autres, de la création d'une unité d'appui aux élections, et d'un fonds d'aide au élections et ont promis la publication en 2005 de directives de l'UA sur le contrôle et l'observation des élections. Les deux parties ont décidé de coopérer pour la mise en œuvre de leurs mandats respectifs lors de l'observation des élections. Les deux parties ont eu des échanges de vue sur les processus électoraux en Afrique. L'UE a exprimé sa position sur le processus électoral au Zimbabwe. L'UA a rappelé sa position sur la question.

c. Droits de l'homme

56. Les deux parties ont salué l'entrée en vigueur du Protocole portant création de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples et ont pris note de la décision des chefs d'Etat et de gouvernement sur la fusion de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la cour africaine de justice pour raisons d'efficacité. Elles ont également décidé de travailler en collaboration en vue de renforcer le travail de la Commission

africaine des droits de l'homme et des peuples en ce qui concerne la supervision de la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Les ministres ont réitéré l'importance de la cour pénale internationale dans la lutte contre les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité à l'échelle mondiale.

57. La partie africaine a mis en exergue l'importance d'un appui approprié pour faciliter le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et pour la mise en place d'une démocratie et d'une bonne gouvernance durables par leur participation aux élections et au développement socio-économique.

Intégration régionale et commerce

a. Intégration régionale

58. L'UE a réitéré sa volonté d'aider l'Afrique à accélérer son processus d'intégration. A cet égard, l'UE a souligné la nécessité d'utiliser les APE dans le renforcement des efforts de l'Afrique en ce qui concerne l'intégration régionale. L'UA a salué cet engagement et a mis en lumière les mesures prises en vue de l'accélération du processus d'intégration incorporant l'examen du nouveau protocole sur les relations entre la Commission de l'UA et les CERs, l'évaluation du programme de mise en œuvre aux termes du traité d'Abuja, et la rationalisation des CERs

59. Par ailleurs, la Commission de l'UA a attiré l'attention de l'UE sur l'importance de l'appui au renforcement des capacités des CERs et de la Commission de l'UA . L'UA a exhorté l'UE à donner priorité à la disposition relative au soutien économique visant les causes de base des conflits liés à la pauvreté. L'UE a pris note de l'appel et a salué les actions conjointes entre les deux Commissions en ce qui concerne cette question.

b. Commerce

60. L'UA reconnaissant le rôle joué par les APE en tant qu'instrument de développement, a souligné la nécessité de contribuer au renforcement des capacités africaines au cours des négociations internationales et de promouvoir l'accès des produits africains aux marchés européens. Par ailleurs, la Commission de l'UA a lancé un appel à l'UE en vue d'inviter le secteur privé à promouvoir ses investissements en Afrique.

61. L'UE a fourni des informations sur l'état d'avancement des négociations dans les six groupements régionaux. Les deux parties ont convenu des dates éventuelles de réunion des mécanismes conjoints UE-UA en mai/juin 2005. La configuration des groupes de négociation en Afrique a été mentionnée comme un des points de l'ordre du jour.

❖ Principales questions de développement

Environnement, y compris la lutte contre la désertification, la sécheresse, les catastrophes naturelles et les criquets pèlerins

62. Les ministres ont pris note de la nécessité de renforcer la coopération entre l'Afrique et l'UE sur les questions cruciales relatives à l'environnement en Afrique telles que la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse, un faible niveau d'approvisionnement en eau, la détérioration de l'environnement côtier et marin et la perte

de la biodiversité. Ils ont également noté la nécessité de collaborer dans la lutte contre l'invasion des criquets. La partie africaine, tout en soulignant ses efforts dans ce domaine a salué la contribution de l'UE qui a fourni un appui financier par l'entremise de la FAO au cours de la dernière invasion de criquets pèlerins Elle a également salué la création de la Facilité en Eau des ACP-UE. Les deux parties ont exprimé l'espoir qu'un accord relatif aux principes de mise en œuvre de la facilité soit signé dans le cadre de la 13^{ème} session du Comité de l'ONU sur le Développement durable (11-22 avril 2005) ce qui permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale notamment dans le cadre du Sommet de Johannesburg de 2002.

❖ **Préparation du Sommet de l'ONU de Septembre 2005**

63. Les ministres ont eu des échanges de vue sur les propositions du Secrétaire général relatives à la réforme de l'ONU. Tout en rappelant que ces propositions faisaient toujours l'objet d'un examen, l'UE a exprimé sa détermination à ce que le processus de réforme aboutisse à l'adoption de solutions communes aux principales questions de développement, de sécurité et de droits de l'homme.

64. L'UE a pris note de la position africaine commune sur la proposition de réforme de l'ONU telle que prévue dans le Consensus d'Ezulwini et s'est engagée à partager les positions
De l'UA avant le Sommet.

65. Les ministres ont indiqué qu'une lecture parallèle de la position africaine commune et des priorités de l'UE prouve qu'il est possible de poursuivre et d'accélérer le dialogue en vue d'aboutir à une position commune.

66. L'UE a accepté de partager avant le Sommet ses propositions visant l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et plus particulièrement, ceux relatifs à la pertinence, au financement, et à l'efficacité de l'aide avec un accent particulier sur l'Afrique.

❖ **Dialogue UE- Afrique**

a. Suivi de la troika ministérielle UE-UA d'Addis Abeba de décembre 2004 y compris la date et le lieu du second Sommet UE- Afrique

67. Les ministres ont rappelé la décision prise au cours de la troika ministérielle d'Addis Abeba en décembre 2004 relative aux principales questions de développement, en particulier le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes; la sécurité alimentaire, la dette extérieure de l'Afrique, les migrations et le Plan d'Action sur le trafic des êtres humains, les technologies de l'information et de la communication, et l'intégration des questions de genre. Ils ont pris note du rapport d'activités présenté par les fonctionnaires principaux sur ces questions et les ont encouragés à poursuivre leurs activités par le biais des mécanismes appropriés afin de présenter des rapports techniques réguliers.

68. Les deux parties ont réitéré la nécessité de soumettre l'accord déjà signé sur la dette extérieure de l'Afrique en vue de son adoption au plus haut niveau dans les plus brefs délais.

Partenariat stratégique UE-UA

69. L'UE a présenté un document interne sur le partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique. Le document interne fait un certain nombre de recommandations sur la forme et les regroupements du dialogue UE-Afrique ainsi que sur son contenu. Les deux parties ont décidé d'examiner les recommandations au cours de la prochaine réunion ministérielle.

Deuxième Sommet

70. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de convoquer un Sommet dans l'esprit et la lettre de la Déclaration du Caire. A cet égard, l'UE a réitéré sa position indiquant que certaines situations politiques entravaient la tenue du Sommet.

C. Observations et Recommandations

Observations

- a) La Commission constate que le Dialogue Afrique-Europe semble se poursuivre en dehors des organes de suivis contenus dans le plan d'action du Caire que sont: les bi-régionales (au niveau des experts et des ministres) et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Depuis 2003, le dialogue n'a lieu que dans le cadre de la Troïka, proposée par la bi-régionale ministérielle de Ouagadougou, et supposée être temporaire.
- b) L'Europe semble pratiquer une politique de deux poids deux mesures à l'égard de l'Afrique. Ici, nous constatons que l'Europe ne donne pas les mêmes contenus et la même importance aux dialogues qu'elle entretient avec les continents en développement. Nous en voulons pour preuve les faits suivants:
 - i) **La mise en œuvre des engagements**
Du Caire 2000 au Luxembourg 2005, les réunions se succèdent avec un dénominateur commun: elles sont toutes sanctionnées par des communiqués finaux (quasi-similaires en termes de contenus) qui contiennent des engagements qui sont rarement traduits dans les faits. Exception faite des actions relativement appréciables de l'Europe dans les domaines de la Paix et de la Sécurité, tous les engagements européens dans les domaines économique et social sont restés sans suite. Au nombre des résultats relativement satisfaisants figurent l'éligibilité de la Commission de l'UA au FED.
 - ii) **Les instruments de coopération de l'Europe en Afrique**
Nous constatons qu'en direction de la seule Afrique, l'Europe dispose de trois instruments d'interventions qui sont:

- Le MEDA (Accord de Partenariat Euro-Méditerranéen comprenant 12 pays méditerranéens) destiné aux pays méditerranéens d'Afrique et du Moyen Orient. L'idée ici est de créer une ceinture sécuritaire sur la façade méditerranéenne.
- La TDCA (The EU-South Africa Trade, Development and Cooperation Agreement) exclusivement destinée à l'Afrique du Sud.
- L'Accord de Cotonou avec les ACP.

Etant donné que chacun de ces instruments obéit à sa propre logique ou philosophie et dispose de mécanismes financiers qui lui **sont propres**, il apparaît extrêmement difficile aux partenaires européens de trouver une voie optimale leur permettant d'appuyer efficacement les projets à but intégrateur initiés par la Commission de l'Union Africaine. Le corollaire de l'activation de ces trois leviers est le saupoudrage, voire l'éparpillement des actions européennes dont les effets induits sur le développement de l'Afrique sont très limités. La concentration d'actions par le biais de l'usage d'un seul instrument d'intervention produirait, à coup sûr, les résultats escomptés.

iii) Le report unilatéral et sine die du Sommet de Lisbonne

Pour mémoire, nous rappelons que la partie européenne a pris cette décision sans concertation préalable. Et depuis, elle semble se contenter de la formule de la Troïka dont les limites sont évoquées plus haut. La raison principale que l'Europe semble privilégier pour refuser la tenue du Sommet Afrique-Europe résiderait essentiellement dans la politique intérieure du Zimbabwe. Toutefois, et ce qui est surprenant, l'Europe participe effectivement et activement à des sommets Europe-ASEAN qui enregistrent la participation de la Birmanie dont les leaders sont taxés par la communauté internationale, y compris l'Europe, de fouler, quotidiennement, aux pieds les droits de l'homme. **Toutefois en attendant l'obtention de cet instrument unique, il est souhaitable de prendre des initiatives conjointes UA/UE visant à assurer une cohérence et une coordination dans la mise en œuvre de ces instruments.**

Recommandations

A la lumière de ce qui précède nous proposons ce qui suit:

- i) La tenue d'une Troïka au niveau des Chefs d'Etats et de gouvernement pour résoudre les problèmes en suspens afin de replacer le dialogue dans ses structures initiales prévues par la Déclaration du Caire. Nous recommandons vivement que l'Afrique prenne l'initiative d'un tel sommet.
- ii) L'activation des autres organes du Dialogue particulièrement les bi-régionales au niveau des experts et au niveau des ministres.
- iii) Le dialogue entre les deux commissions doit se fonder davantage sur des rencontres entre les départements techniques; ce qui pourrait favoriser la mise en œuvre des nombreux engagements contenus dans les communiqués finaux.

2005

Report of the commission on the on going Africa-Europe dialogue

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4390>

Downloaded from African Union Common Repository